

Communiqué du 6 mai 2020

Plan de déconfinement de l'école à partir du 14 mai 2020

Madame, Monsieur

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le gouvernement a décidé de procéder au déconfinement des établissements scolaires, la semaine prochaine. Ce plan de reprise est conditionné au respect de consignes extrêmement rigoureuses, édictées par le Ministère de l'Education Nationale :

- le maintien de la distanciation physique,
- la limitation des brassages des enfants,
- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection extrêmement réguliers des locaux, sanitaires, mobiliers et matériels,
- l'application des gestes barrière.

Ces mesures sanitaires demandent des moyens humains importants. Afin de se conformer aux directives gouvernementales et de garantir la sécurité sanitaire des enfants et des encadrants, la municipalité et l'équipe pédagogique ont décidé de faire preuve de prudence et de responsabilité, en proposant aux familles **une reprise à compter du jeudi 14 mai 2020.**

La capacité maximale d'accueil a été déterminée et la configuration des locaux permettent la réouverture de chaque classe avec un maximum de 15 élèves. Cela implique donc un réaménagement des conditions d'ouverture de l'établissement :

- pour les journées du 14 et 15 mai 2020 : seront accueillis tous les élèves dont la famille en a fait la demande.
- à partir du 18 mai 2020 : accueil des élèves, selon une alternance définie par l'équipe pédagogique. Cette organisation sera communiquée par chaque enseignant directement aux familles de sa classe.
- Fonctionnement des autres services :
 - pas de cantine : chaque famille devra fournir un repas froid individuel placé dans un contenant permettant de maintenir la chaîne du froid. Les repas seront pris en classe.
 - accueil périscolaire assuré le matin et le soir ainsi que le mercredi. Les places sont limitées, la réservation est obligatoire, la veille avant 12h. (05.55.63.91.89 – 07.89.01.74.73)
 - le transport scolaire fonctionnera matin et soir mais avec un nombre de places diminué. Contacter Transports Thuret (05.55.63.09.69)
- Conformément au protocole sanitaire, les familles sont invitées à ne pas pénétrer dans l'école, à respecter les règles de distanciation et les gestes barrières.

Sensible aux contraintes organisationnelles auxquelles les familles sont confrontées, la municipalité met tout en œuvre pour les accompagner et les informer de l'évolution de la situation. En effet, en fonction du contexte sanitaire, des effectifs accueillis et des annonces gouvernementales, ces informations peuvent être amenées à évoluer.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Thierry DUFOUR